

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 Février 2014

Étaient présents : 26 conseillers

Mmes Edith HENNINGER, Marie-Thérèse KLEIN, Lysianne PFEIFFER, Chantal CONDIS, Nelly DESFARGES, Michèle KANNENGIESER, Martine KREMER, Sylvia KUHRY, Ghislaine MARTIN, Josette STRENTZ, Esther THEUREAUX, Anne VERINAUD

MM. Claude GRAEBLING, Claude WEISS, Guy DELATTRE, Serge HUGEL, Louis LAPP, Jean-Marc ADAM, Gianfranco ALBERELLI, Gilbert CHAUPRADE, Roger BODE, Patrick DEPYL, Jean-Jacques FROELIGER, Michel IMHOFF, Fabien METZ, France-Marie TORTERAT.

POINT N°1

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2013

Les délibérations prises lors de la séance du 13 novembre 2013 sont approuvées à l'unanimité.

POINT N°2

RAPPORTS DES COMMISSIONS

➤ **Commissions d'urbanisme du 18 décembre 2013 et du 12 février 2014**

Monsieur Fabien Metz énumère les dossiers traités lors des commissions. Aucune remarque particulière n'est à formuler.

➤ **Commission environnement du 4 février 2014**

Monsieur Jean-Marc ADAM rend compte des différents points n° 8 n°9 et n° 10 du présent compte rendu.

➤ **Commission des jeunes du 5 février 2014**

Monsieur Gian Franco Alberelli laisse la parole à Mme Frédérique HAUTH-CHARLIER animatrice jeune qui a pris ses fonctions à La Wantzenau le 15 janvier 2014. Elle fait part de son parcours professionnel et de ses engagements à La Wantzenau. Elle proposera à partir de mars 2014 un nouvel atelier d'Arts plastiques « bricoles et Cie » en vue de participer à l'exposition ILL ART et de proposer la confection de costumes et décors pour l'atelier théâtre qu'elle co-animera avec Thierry Peck et Emmanuel Ancelet.

Le programme d'animation des vacances de février est disponible à La Mairie. Le séjour ski à Brixlegg en Autriche compte une trentaine de participants.

➤ **Commission des finances du 10 février 2014**

Monsieur Serge HUGEL présente le compte Administratif aux Conseillers Confère points n° 3 et n° 4 du présent compte rendu.

POINT N°3

PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

et après que le Maire se soit retiré de la salle,

➤ approuve avec 24 voix pour et 1 voix contre, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2013, aux montants indiqués ci-après :

	Résultat de clôture de 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de 2013
Investissement	1 042 609,82		-11 478,99	1 031 130,83
Fonctionnement	1 449 138,72	1 399 138,72	1 317 399,54	1 367 399,54

POINT N°4

AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2013

Après avoir pris connaissance du résultat de clôture du Compte Administratif 2013, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 367 399,54 €, le Maire, sur avis de la Commission des Finances, propose d'affecter cet excédent de la façon suivante :

- 1 317 399,54 € affectés à la couverture du besoin de financement, au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » (un titre de recettes sera émis pour ce montant),
- 50 000,00 € reportés en section de fonctionnement (R002).

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2013 tel qu'indiqué ci-dessus.

POINT N° 5

MARCHES COMPLEMENTAIRES RELATIFS AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET DE LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ autorise à l'unanimité, le Maire à signer les marchés complémentaires relatifs aux travaux de l'opération de restructuration de la Mairie et de la construction d'une Bibliothèque, comme suit :

- lot n°10 : électricité attribué à la société INEO pour un montant de 29 698,93 € HT, ce qui porte le montant du marché à 422 686,57 € HT (soit 505 533,14 € TTC),
- lot n°18 : stores et façade textile attribué à l'entreprise ROWASTORES pour un montant de -10 187,00 € HT, ce qui porte le montant du marché à 35 189,32 € HT (soit 42 086,43 € TTC),
- lot n°21 : aménagements extérieurs attribué à la société ADAM TP pour un montant de 8 215,41 € HT, ce qui porte le montant du marché à 371 900,11 € HT (soit 444 792,53 € TTC),
- lot n°22 : parquet attribué à l'entreprise JEHU pour un montant de 8 766,09 € HT, ce qui porte le montant du marché à 46 977,98 € HT (soit 56 185,66 € TTC).

POINT N°6

ECOQUARTIER LE SCHWEMMLOCH / VENTE D'UN TERRAIN A LA SERS (Pfaffenmatt)

Le Conseil Municipal,

vu l'avis délivré par France Domaine Bas-Rhin en date du 7 novembre 2013,

après avoir pris acte du retrait de la salle des conseillers « propriétaires » dès le début du débat (6 présents),

après avoir délibéré,

- approuve avec 17 voix, pour, 3 voix contre, la vente au profit de la SERS de la parcelle n°98 section 58, sise au lieudit Pfaffenmatt, pour une contenance totale de 7,17 ares, au prix de 25 095 euros (soit 3500 € l'are),
- et autorise avec 17 voix, pour, 3 voix contre, le Maire à signer tous actes et documents correspondants.

POINT N° 7

SERS / CLÔTURE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des éléments constituant le protocole de clôture exposé par l'adjoint en charge des finances,

après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le décompte général et définitif, établi par la SERS, concernant la concession d'aménagement du lotissement industriel et artisanal de La Wantzenau,
- donne à l'unanimité, un avis favorable au protocole de clôture de la concession d'aménagement du lotissement industriel et artisanal de La Wantzenau,
- donne à l'unanimité, quitus à la SERS pour l'ensemble des missions stipulées dans la convention de concession d'origine et telle que modifiée par les différents avenants,
- prend acte qu'un bilan de clôture additionnel sera établi dans le mois suivant la dernière en date des cessions,
- et autorise à l'unanimité, le Maire à signer tous actes et documents correspondants.

POINT N° 8

AVIS A DONNER SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES PRESENTEE PAR LA SOCIETE GSM A LA WANTZENAU

Le Conseil Municipal,

sur proposition de la commission environnement réunie le 4 février 2014,

après avoir délibéré,

- émet avec 22 voix pour, 4 voix contre, aux conditions suivantes :

1) que l'exploitation de l'étang Ouest d'une superficie de 34 hectares sur une durée de 12 ans sera réalisée conformément au plan de phasage. Les travaux de réaménagement et de compensation environnementale seront mis en œuvre au fur et à mesure de l'exploitation,

2) que l'exploitation de l'étang Est dit du Wolfert, sur une durée de 8 ans, conformément au plan de phasage, ne pourra démarrer que sur présentation d'un bilan attestant de la bonne réalisation des travaux de réaménagement et de compensation écologique de l'étang Ouest prévus dans le dossier de la société GSM.

un avis favorable à la demande présentée par la société GSM à La Wantzenau tendant à obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires, avec extension du périmètre et avec approfondissement ainsi que l'autorisation d'exploiter les installations indispensables au fonctionnement de la carrière (stockage et installation de traitement des matériaux extraits), pour une durée de 20 ans,

- prend acte de la concertation menée entre l'entreprise GSM et les représentants associatifs de La Wantzenau et notamment du fait que la bonne réalisation des travaux de réaménagement sur l'étang Ouest pourra s'accompagner d'une sortie du périmètre de la gravière de tout ou partie des terrains concernés,
- et appuie fortement la création d'un Comité de Suivi de l'Environnement, auquel sera associé la Commune de La Wantzenau et les associations, et qui permettra de suivre annuellement l'avancement desdits travaux.

POINT N° 9

AVIS A DONNER SUR LA CONSULTATION EN VUE DU RECALAGE DES PERIMETRES DES SITES NATURA 2000

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des éléments du recalage des périmètres des sites Natura 2000,

sur proposition de la commission environnement, réunie le 4 février 2014,

après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité, de reporter l'avis à donner sur les projets de recalage des périmètres des sites Natura 2000 n°FR4201797 « secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, partie bas-rhinoise » et n°FR4211811 « vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg »
- et sollicite le Maire pour qu'un courrier soit adressé au pilote du projet, afin d'obtenir un complément d'informations sur les choix de rajout et de suppression de périmètres et des précisions sur les contraintes et obligations dans ces zones.

POINT N° 10

APPROBATION DU PROGRAMME FORESTIER 2014

Le Conseil Municipal,
sur proposition de la commission environnement réunie le 4 février 2014,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le programme de travaux forestiers élaboré par l'Office National des Forêts, en forêt communale de La Wantzenau pour l'exercice 2014, composé comme suit :
 - d'un état prévisionnel de coupes portant sur un volume total de 1105 m³ de bois (520 m³ estimé de vente de bois) et générant une recette nette estimée à 15 010 € HT,
 - de travaux patrimoniaux décomposés en travaux non subventionnables de maintenance et de sylviculture, pour un montant de 16 000 € HT.
- autorise à l'unanimité, le maire à signer et à approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation,
- et décide d'inscrire les montants correspondants mentionnés ci-dessus au budget 2014.

POINT N° 11

SIVU DU TEMPLE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DU RIED NORD

Le Conseil Municipal,
vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-1 et suivants et L.5212.18 et suivants,

après avoir entendu les explications et précisions fournies par Madame Lysianne Pfeiffer,
après avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité, l'arrivée des communes de Sessenheim, Stattmatten et Dalhunden,
- accepte à l'unanimité, le transfert de la compétence culturelle et cinéraire définie dans les statuts de la communauté de communauté Rhin-Moder,
- approuve à l'unanimité, la transformation du SIVU du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte pour l'entretien et la préservation de patrimoines culturels et cinéraires du Ried Nord,
- adopte à l'unanimité, le projet de statuts de ce SIVOM à la carte, conformément à l'annexe 1,
- s'engage à l'unanimité, à voter annuellement au budget de la commune les crédits nécessaires au financement du syndicat,
- et demande au représentant de l'Etat de prendre la décision institutive dudit Syndicat.

POINT N° 12

CUS / REGULARISATION DE LA DOMANIALITE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,
vu la délibération du Conseil de Communauté du 28 février 1975,
vu l'article L.5215-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,
vu la délibération du Conseil Municipal de La Wantzenau en date du 28 octobre 1970,
vu la convention prise entre la Communauté Urbaine de Strasbourg et la commune de La Wantzenau en date du 10 février 1977,
après avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité, le transfert de propriété à la Communauté Urbaine de Strasbourg, sans paiement de prix et en application des dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la propriété des personnes

publiques, des parcelles aménagées en voirie à incorporer dans la voirie publique communautaire, telles que listées à l'annexe 2 à la présente délibération,

➤ autorise à l'unanimité, le Maire à signer tous actes et documents concourants à la bonne exécution de la présente délibération.

POINT N° 13

PERSONNEL COMMUNAL / TRANSFORMATION DE POSTE

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ approuve à l'unanimité, la transformation du poste d'adjoint technique 2^e classe non titulaire à temps complet, en poste d'adjoint technique 2^e classe titulaire à temps complet à compter du 1^{er} avril 2014.

POINT N° 14

CREATION DE POSTES TEMPORAIRES DURANT L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ approuve à l'unanimité, la création de 8 postes temporaires d'agents techniques de 2^{ème} classe ou d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe en fonction de l'affectation retenue, réservés aux jeunes durant l'année 2014.

POINT N° 15

CONVENTION ANNUELLE AVEC LES GEOMETRES

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ émet à l'unanimité, un avis favorable à la signature d'une convention avec les trois cabinets de géomètres indiqués ci-après, au titre de l'année 2014 :

- cabinet Archimed GE (anciennement Legorgeu), dont le siège est à Strasbourg, 32 rue Wimpfeling,
- cabinet Klopfenstein et Sonntag dont le siège est à Brumath, 1 A rue de la Paix,
- cabinet Meyer Jean dont le siège est à Schiltigheim, 17 rue du Barrage.

POINT N° 16

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Prochain CCAS le 4 mars 2014 à 19h30

POINT N° 17

DIVERS

Adjudication du bois jeudi 13 mars 2014 19h